

Intervention d'Annie TAULET, Députée provinciale

Conférence de Presse

« *Sensibiliser les jeunes usagers à la sécurité routière* »

Académie Provinciale de Police Emilien Vaes

Jurbise – le lundi 26 mars 2012

Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Monsieur l'Inspecteur Général,  
Messieurs le Commissaire-Directeur,  
Mesdames et Messieurs,  
Chacun en vos titre et qualité,

Il était important d'intégrer au sein de la formation de base des aspirants – policiers, une activité ayant pour finalité de les sensibiliser à l'aspect éducatif de la fonction policière.

Assez vite, il a été décidé que cette activité serait orientée sur la thématique de la circulation routière, domaine de connaissances assimilées par nos aspirants et important pour nos jeunes usagers.

Ainsi, les aspirants auraient la responsabilité d'organiser durant une demi-journée une activité de sensibilisation des jeunes usagers aux règles de la circulation routière. Ils s'occuperaient du développement du projet, de contacter les partenaires potentiels et d'échanger quant aux modalités pratiques avec les écoles concernées.

Afin de réaliser une telle activité, une piste d'éducation routière était cependant nécessaire. Tenant compte que cette piste pourrait être également utilisée dans les différentes portes ouvertes ou autres événements auxquels nous participons, qu'elle pourrait également être mise à disposition des différents corps de police hennuyers, les services du Gouverneur ont été sollicités à l'effet que cette piste puisse être acquise par le biais du fonds de sécurité. Notre Gouverneur a directement marqué son intérêt et a soumis le projet en concertation provinciale, laquelle a approuvé celui-ci.

Dans le cadre de la formation de base, il s'agit donc permettre aux aspirants inspecteurs d'organiser une activité de sensibilisation aux risques engendrés par la circulation routière. Cette activité s'agence autour des thèmes suivants :

- La sensibilisation à des dangers particuliers
- L'initiation à la conduite dans le respect du Code de la route
- L'enseignement des règles de circulation en bicyclette.

et elle vise prioritairement les jeunes de 8 à 12 ans des écoles fondamentales.

Je salue, Monsieur le Bourgmestre de Frameries Jean-Marc Dupont dont une classe de son école primaire communale « la Victoire » est présente cet après-midi et pratique l'activité que je vous décris.

Je remercie également Monsieur le Bourgmestre de Quaregnon, Guy Roland, absent en ce moment, mais dont les élèves de l'école communale du Rivage ont bénéficié du même exercice, ce matin.

En ce qui concerne les objectifs définis, ils s'adressent directement aux jeunes mais aussi aux aspirants policiers. Il s'agit donc de :

- Sensibiliser les jeunes usagers quant à l'adoption d'un comportement responsable et prudent dans la circulation routière
- Permettre aux jeunes de faire connaissance avec l'Académie Provinciale de Police du Hainaut et ses aspirants
- Sensibiliser les aspirants quant à l'importance de la prévention et notamment l'aspect « éducatif »
- Responsabiliser nos aspirants – rendre ceux-ci plus autonomes (Conduite d'un projet)
- Permettre une assimilation des connaissances indispensables dans le domaine de la sécurité routière, faciliter leur intégration par des mises en situation (aspirants et jeunes usagers)
- Permettre aux aspirants de traduire et de contextualiser les connaissances acquises auprès des jeunes usagers
- Traduire les piliers de la fonction de police orientée vers la communauté au travers du projet déployé.

La Mise en œuvre de cette activité s'intègre dans le volet inspecteur de la formation de base du cadre de base. Les aspirants sont informés de cette activité dès le début du volet de formation. Ils disposent donc de 5 à 6 mois pour organiser celle-ci.

Chaque activité est prise en charge par une classe de 15 à 18 aspirants. Responsabilisés, ceux-ci doivent « piloter » l'ensemble du projet et rendre compte périodiquement à leurs formateurs.

Quand les écoles « partenaires » ont été identifiées, un contact est pris avec la zone de police dont sont issues les écoles afin de les aviser de l'activité.

Cet exercice permet également d'évaluer les attitudes de nos aspirants dans un contexte particulier.

L'activité organisée ce 26 mars 2012 est un premier essai. Il y aura lieu d'évaluer celle-ci et d'en tirer les conclusions pour les sessions ultérieures.

Je vous remercie pour votre attention.